

Construire et gérer un immeuble en commun

Il s'agit de présenter les différentes méthodes par lesquelles plusieurs personnes peuvent s'associer pour la construction ou pour la gestion en commun d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier.

Seront notamment présentées les nouvelles structures d'habitat participatif introduites par la loi ALUR.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Distinguer les différentes techniques de construction en commun, leurs avantages et inconvénients dans le but de conseiller les clients selon la nature de leur projet
- Proposer aux clients des modalités de gestions alternatives à la copropriété ordinaire (société d'attribution, ASL, syndicats de copropriété coopératifs...), ainsi que les avantages et inconvénients de ces modalités de gestion



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Analyse comparative des modes de construction et de gestion applicables
- Étude de cas relatifs à la pratique notariale
- Support écrit comportant un plan détaillé, les textes applicables et des extraits de jurisprudence
- PowerPoint



FORMATEURS

Jean BERNIGAUD et Matthieu PLAIDY
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Connaissance en droit des sociétés, en droit de la copropriété et en droit de l'urbanisme



PLUS-VALUE

Approche transversale sur des opérations et structures immobilières innovantes



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE EN COMMUN

4h

- En société (SCIA/SHP/SCOOP/...)
- En co-maîtrise d'ouvrage (la méthode de Grenoble)
- La vente de terrain contre remise de locaux à construire
- Construction en commun et droit de l'urbanisme (lotissement, permis de construire, taxes et participations d'urbanisme)

2

LA GESTION DE L'IMMEUBLE EN COMMUN

3h

- Dans le cadre d'une société d'attribution /habitat participatif
- Les associations syndicales
- Les syndicats de copropriétaires (forme classique ou coopérative) et les unions de syndicat